



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 43263

Texte de la question

Mme Nathalie Nieson appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, concernant le fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Instauré dans les années 80 afin d'assurer l'existence des radios non commerciales aux côtés des acteurs économiques de la radiodiffusion, ce fonds reste bloqué depuis 2010 à 29 millions d'euros alors que le nombre de radios éligibles ne cesse de progresser. Par conséquent, chaque radio voit ses subventions diminuer alors que les charges de fonctionnement augmentent. Cette situation préoccupe les responsables du secteur de la radiodiffusion associative d'autant plus qu'il serait envisagé un gel budgétaire à hauteur de 6 % des crédits FSER 2013. Si une telle disposition était appliquée, elle mettrait en péril l'activité de ces radios et la pérennité des 2 800 emplois qui y sont attachés. C'est pourquoi elle lui demande s'il envisage de maintenir l'enveloppe du FSER à hauteur de 29 millions d'euros pour 2014 permettant ainsi à toutes les radios associatives de France de poursuivre leur mission de communication sociale de proximité essentielle dans le paysage radiophonique.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Nieson](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43263

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12229

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1558